



ARR 26 - 269
Accusé de réception en préfecture
094-21940017-20260922-ARR-26-269-AR
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES
DIRECTION DES BATIMENTS & DE L'ENERGIE
SERVICE MAINTENANCE & SECURITE DES BATIMENTS
Tél. : 01 89 12 45 15
Courriel : erp-smsb@mairie-champigny94.fr

Publié le
21 SEP. 2026

ARRETE D'OUVERTURE

Objet : Arrêté d'ouverture suite à la Commission Communale de Sécurité concernant la réception de l'autorisation de travaux n° AT 094 017 25N0021.

Magasin GRAND FRAIS : ERP de type M avec activité secondaire de type PS de 3^{ème} catégorie – 85 rue Jean Jaurès à Champigny-sur-Marne

Le Maire de Champigny-sur-Marne ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2 et suivants ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L.123-3, et R.143-1 à R.143-47 ;

Vu l'Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R.164-1 à R.164-6 ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 modifié relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situé dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

Vu l'avis favorable rendu par la Sous-Commission Départementale pour la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP, suite à la demande d'autorisation enregistrée sous le n° AT 094017 25N0021 concernant le réaménagement du magasin GRAND FRAIS, sis 85 rue Jean Jaurès à Champigny-sur-Marne ;

Vu l'avis favorable d'ouverture de la Commission Communale de Sécurité en date du 08 septembre 2026.

ARRETE

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20260922-ARR26-269-AR
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026
Unique de Sécurité et

ARTICLE 1 : DIT que Monsieur Nicolas BERTON, Responsable directeur de régions pour RMF est autorisé à ouvrir et à exploiter l'établissement GRAND FRAIS situé au 85, rue Jean Jaurès à Champigny-sur-Marne.

ARTICLE 2 : DIT que la directrice générale des services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté et notamment de faire procéder à son affichage.

ARTICLE 3 : DIT que l'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- Monsieur le Commissaire de Police de Champigny-sur-Marne
- Monsieur le Capitaine de la 15^{ème} Compagnie de la brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris

Fait à Champigny-sur-Marne, le

21 SEP. 2026

Monsieur Laurent JEANNE

A blue circular official stamp of the Mairie de Champigny-sur-Marne is partially obscured by a large, stylized signature in black ink.

Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.